

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2017

**Présents** : Mrs et Mmes P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, S. MACRE, D. PORTERET, H.REYNAUD, Z. FOURNIER, F. HINDERSCHIETT, M. VENIN (arrivée 20h40)

**Absents excusés** : C. BOUVARD, L.PITTNER, F.PRAS (donne pouvoir à JF MARTINE)

**Absente** : N.VIOLLET

**Secrétaire de séance** : Emmanuel BLANC

### **1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu**

Le précédent compte-rendu du 22 mai 2017 est approuvé à l'unanimité

### **2-Délibérations**

- **Enquête publique portant sur le renouvellement de l'exploitation de la carrière C.D.B à Massignieu**

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours et ce jusqu'au 12 juillet afin de recueillir les observations et propositions des intéressés. La demande de la société CONDITIONNEMENT DECHETS BETON concerne le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière située lieux dits : « devant chêne », « côte du pied de la vigne », et « la carrière », soit le même périmètre qu'actuellement. La durée d'autorisation sollicitée est de 10 ans, avec un volume de 90 000 m3 soit une capacité moyenne de production de 20 000 tonnes par an. Compte-tenu qu'il n'y a pas d'accroissement de l'activité, ni extension du périmètre, et que cette activité n'engendre pas de nuisances particulières pour les riverains, le conseil municipal formule à l'unanimité un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter.

- **Dotation territoriale 2017**

Un dossier de demande de subvention avait été déposé auprès du département au titre de la dotation territoriale 2017 pour les travaux de voirie de Vogland. Compte-tenu du transfert de la compétence voirie à l'intercommunalité, il a été demandé de basculer la subvention accordée (soit 5400 €) sur un autre projet en cours. Renseignements pris auprès du conseil départemental, le dossier d'entretien du patrimoine communal répond aux conditions d'éligibilité, il fera donc l'objet du report de la subvention.

- **Dotation territoriale 2018**

Les fiches d'intention de projet pour la dotation territoriale 2018 doivent être déposées auprès du Département pour le 30 juin. Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer un dossier pour le projet de réhabilitation des locaux de l'ancienne salle polyvalente. Madame le Maire explique que l'architecte D. GIFFON a présenté une première esquisse mais que le projet devra être travaillé en concertation avec la commission travaux et les associations locales. Le conseil municipal note que l'estimation globale de 178 000 € HT semble élevée. Madame le Maire rappelle qu'il convient de déposer un dossier avec un montant maximal afin de s'assurer de la subvention mais qu'il est évident que nous travaillerons dans le sens d'une baisse des coûts annoncés.

- **Vente d'une parcelle à Mme REDOUX**

Le conseil municipal lors de la séance du 24 janvier 2017 avait donné son accord à la proposition de Mme REDOUX d'acheter au prix de 15 000 € la parcelle B1203de 495.m2 jouxtant sa propriété. Un bornage contradictoire a été réalisé, il convient donc

de faire apparaître sur une délibération les nouvelles références cadastrales afin de pouvoir signer l'acte de vente chez le notaire.

- **Mandatement du terrain de la Muraille et de la fruitière de Massignieu**

Il est décidé de donner mandat non exclusif à l'agence immobilière « Métier Immobilier » pour la vente de la dernière parcelle du lotissement communal « la Muraille » ainsi que l'ancienne fruitière de Massignieu. Le premier bien sera proposé à la vente à 45 € le m<sup>2</sup> soit 54 900 € (charge acquéreur), la fruitière sera proposée à 30 000 € (charge acquéreur). Estimations réalisées par l'agent immobilier.

- **Information sur les dossiers d'urbanisme en cours.**

Madame le Maire informe de la dépose de 7 permis de construire et 10 déclarations préalables. Tous ces documents sont instruits par le service urbanisme de la communauté de communes de Bugey Sud. L'adhésion effective à ce service interviendra à compter du 01 juillet, la convention de mise à disposition des services de la DDT pour instruction des permis d'aménager et permis de lotir ne sera pas reconduite. Le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie a été publié le 21 mars 2017, il convient de prendre en compte les changements et les nouvelles exigences dans ce domaine lors de l'instruction des dossiers d'urbanisme. Une réunion pour état des lieux de la défense incendie sur la commune sera programmée.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mr DEMARETZ a fait part d'une demande d'acquisition d'une petite parcelle communale pour implantation d'un garage. Cette parcelle ne jouxtant pas directement sa propriété et des difficultés pour stationner étant constatées, le conseil municipal préfère dans un premier temps réfléchir à la possibilité de créer des places de stationnement communales. La commission travaux se rendra sur place.

- Mr MARTINE explique qu'il est temps de procéder au remplacement du défibrillateur. Des devis ont été réalisés. La proposition de l'entreprise DEFIBRIL pour 999 € HT pour l'appareil (reprise déduite) et 110 € annuel pour la maintenance est retenue. Une formation au moment de l'installation sera organisée.

- Madame le Maire informe qu'une phase de sondage relative à la création d'une association foncière pastorale autorisée (AFP) a lieu en ce moment. La chambre d'agriculture adresse un courrier à l'ensemble des propriétaires potentiellement concernés afin de recueillir leur avis (notamment sur le projet de statuts).

- Une promesse de vente va être adressée à Mr VALLIN Guy pour avancer dans le dossier de la station d'épuration de Glargin. Le projet de bornage ainsi que les conditions d'achat ont été validés par Mr VALLIN lors d'une récente entrevue. Madame le Maire rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de l'acte de propriété de Mr VENIN pour la parcelle B 110 de Bioléaz, ce document étant essentiel pour la signature de la vente chez les notaires. Une lettre est adressée à Mr VENIN afin de lui rappeler l'urgence de transmettre ce document.

- Une requête devant le tribunal administratif avait été déposée par Mr VINZENT demandant d'annuler l'arrêté du 21 mars 2014 par lequel le Maire a délivré un permis de construire à Mr GLENAT Robert. Par jugement du 06 juin 2017 la requête de Mr VINZENT est rejetée, la somme de 1200 € devra être versée à la commune.

- Mr THEOBALD a fait part de sa volonté d'acquérir une parcelle communale située lieu-dit « les Cartaries » afin d'y planter de la vigne. Actuellement mise à disposition de Mr GROS Fabrice par un contrat à ferme, la commune se rapproche de l'exploitant agricole afin de l'informer de cette demande et de voir avec lui la possibilité de renoncer à son bail.
- Mr REYNAUD rappelle que les lampadaires situés dans le fond du bourg de Belmont s'éteignent à 23H30 au lieu de minuit. Une demande d'intervention sera adressée au SIEA pour modification de l'heure d'extinction.

**La séance est levée à 21H40,**

**Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 24 juillet 20H, si des points sont à traiter avant les congés estivaux. Dans le cas contraire il sera reporté à la fin du mois d'août.**

Pauline GODET  
Le Maire

